

## Liste de contrôle pour la pré-inscription d'un enfant

Assurez-vous d'emmener avec vous ce qui suit lorsque vous vous rendez à un établissement scolaire pour inscrire votre enfant.

- L'enfant que vous souhaitez inscrire,**
- Un document permettant de prouver l'âge de votre enfant** (son certificat de naissance, passeport ou certificat de baptême),
- Les feuilles de vaccination de votre enfant** (si disponibles),
- Le dernier bulletin scolaire/relevé de notes de votre enfant** (s'il est disponible), et
- Deux (2) des justificatifs de domicile cités ci-dessous :**
  - Un contrat de bail (lease agreement), acte d'achat (deed) ou contrat/facture de prêt immobilier (mortgage statement) pour le logement ;
  - Une facture portant le nom de la personne qui réside à l'adresse et l'adresse du domicile (de gaz ou d'électricité) émise par l'une des entreprises de services publics (National Grid ou Con Edison)—datée de moins de 60 jours ;
  - Une facture pour les services du réseau câblé issue pour la résidence, qui doit indiquer le nom du parent et l'adresse du domicile et être datée de moins de 60 jours ;
  - Un document ou une lettre sur papier à entête d'une agence publique fédérale, d'État ou locale, comme les services fiscaux (IRS), le Service logement de la Ville (City Housing Authority), Le Bureau pour la réinstallation des réfugiés, l'Administration des ressources humaines, l'Administration des services à l'enfance (ACS) ou d'un sous-traitant de l'ACS indiquant le nom et l'adresse du résident et datant de moins de 60 jours ;
  - Un avis d'imposition récent des taxes foncières pour le logement
  - Une facture d'eau pour le logement—datée de moins de 90 jours
  - Une quittance de loyer indiquant l'adresse du logement datée de moins de 60 jours ;
  - Une pièce d'identité délivrée par l'État, la ville ou d'autres autorités gouvernementales (y compris une carte IDNYC). Elle doit être en cours de validité et indiquer l'adresse du logement ;
  - Un formulaire des taxes sur les revenus pour l'année civile précédente ;
  - Un permis de conduire ou permis d'apprenti-conducteur (learner's permit), en cours de validité, délivré par les autorités officielles de NYS
  - Un document officiel daté de moins de 60 jours en rapport avec la paie, émis par un employeur, tel qu'un talon de chèque de paie indiquant l'adresse personnelle, un formulaire pour le calcul des impôts ou un bulletin de salaire (Une lettre à entête de l'employeur ne sera pas adéquate) ; il doit indiquer l'adresse du domicile et dater de moins de 60 jours
  - Une carte d'électeur indiquant le nom du parent et l'adresse du domicile ;
  - Des documents d'adhésion en cours de validité accordés en fonction du lieu de résidence (tels qu'une association de résidents d'un quartier), qui indiquent le nom du parent de l'enfant et l'adresse du domicile ;
  - Une pièce justificative des droits de garde sur l'enfant, notamment, entre autres, les décisions judiciaires de droit de garde ou les documents de tutelle délivrés dans les 60 jours précédents et indiquant le nom de l'élève et l'adresse de son domicile.

## Liste de contrôle pour la pré-inscription d'un enfant, (suite)

### Dans la situation des élèves en logement précaire

Les élèves en logement temporaire (STH), reconnus comme tels par la loi McKinney-Vento, n'ont pas à présenter de documents (notamment l'adresse ou des documents prouvant l'âge ou feuilles de vaccination) pour s'inscrire. Les écoles sont tenues de pré-inscrire l'élève provisoirement et ensuite collaborer avec la personne désignée par le DOE pour s'occuper des STH en vue d'obtenir les documents adéquats.